

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22460

de la commune d'UZEL-près-l'OUST



Séance 08 juillet 2025

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Le huit juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Jean-Louis Jonville, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absente : Mme Céline Houdelette.

Secrétaire : M. Jean-Louis Jonville.

Urbanisme : Droit de préemption

M. Le Maire informe que la déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien cadastré AB 181, situé au 9, Place du Martray appartenant aux Consorts Bertrand, est parvenue en mairie. Le prix de vente est de 65 000.00€ hors commission pour cet ancien bar-hôtel.

M. Le Maire précise que l'immeuble sera transformé en logements par les acquéreurs.

Considérant l'absence de projet communal sur cette vitrine commerciale, M. Le Maire propose au conseil de ne pas faire valoir le droit de préemption.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune sur la parcelle AB 181, située au 9, Place du Martray.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 19 juillet 2025

UZEL, le 19 juillet 2025

Le Maire

G. CHOUPAUX

